

NOM : _____ **Prénom(s) :** _____
Employeur : _____

Conditions d'accès à la formation préparant au CNC MJPM :

Arrêté du 2 janvier 2009 relatif à la formation complémentaire préparant aux certificats nationaux de compétence de mandataire judiciaire à la protection des majeurs et de délégué aux prestations familiales (JO du 15/01/09) :
Pour pouvoir accéder aux formations préparant au certificat national de compétence de mandataire judiciaire à la protection des majeurs, les candidats doivent remplir les conditions définies à l'article D. 471-3 du code de l'action sociale et des familles.

Article D. 471-3 du code de l'action sociale et des familles. :

- être titulaire d'un diplôme ou titre enregistré au niveau III* du répertoire national des certifications professionnelles ou, pour les ressortissants d'un autre Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat à partie à l'accord sur l'Espace économique européen, d'un titre équivalent ou, le cas échéant, justifier d'une ancienneté d'au moins trois ans dans un emploi exigeant normalement un diplôme ou titre de ce niveau.

et
 - soit justifier d'une expérience professionnelle d'une durée minimale de trois ans dans un des domaines nécessaires à l'exercice des fonctions de mandataire judiciaire et être âgé au minimum de 25 ans.

- soit justifier d'une expérience professionnelle d'une durée minimale d'un an dans un des domaines nécessaires à l'exercice des fonctions de mandataire judiciaire ; et être âgée au minimum de 21 ans..

- soit avoir reçu délégation d'un service (...) pour assurer la mise en œuvre de la mesure de protection des majeurs et être âgé au minimum de 21 ans à l'entrée en fonction (délai maximum de deux ans à compter de l'entrée en fonction au sein du service pour satisfaire aux conditions prévues au premier alinéa du présent article).

*(ancienne nomenclature)

Demande d'accès à la formation préparant au CNC MJPM mention MAJ, au regard des éléments suivants :

A REMPLIR PAR LE/LA CANDIDAT.E <i>(cocher les cases correspondant à/aux dispense/s sollicitée/e)</i>	PARTIE RÉSERVÉE A Polaris-FORMATION
<p>■ CONDITIONS LIÉES DIPLÔMES ou EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE :</p> <p><input type="checkbox"/> Titulaire d'un diplôme / titre de niveau III (bac +2) au RNCP : (préciser) : _____</p> <p><u>ou</u></p> <p><input type="checkbox"/> Ancienneté 3 ans dans un emploi justifiant un diplôme / titre de niveau III (bac +2) au RNCP : (préciser) : _____</p>	<p>Examen par la commission d'admission¹ :</p> <p>Conditions</p> <p><input type="checkbox"/> Remplies</p> <p><input type="checkbox"/> Non remplies</p>
<p>■ SITUATION D'EMPLOI / D'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE & D'AGE :</p> <p><input type="checkbox"/> Expérience professionnelle d'au moins 3 ans « dans un des domaines nécessaires à l'exercice des fonctions de MJPM » et âgé.e de + 25 ans</p> <p><u>ou</u></p> <p><input type="checkbox"/> Situation d'emploi dans un service tutélaire et âgé.e de + 21 ans</p> <p><u>ou</u></p> <p><input type="checkbox"/> Salarié.e d'un établissement (exercice envisagé en qualité de préposé.e d'établissement) ; 1 an d'expérience professionnelle « dans un des domaines nécessaires à l'exercice des fonctions de MJPM », âgé.e + 21 ans.</p>	<p>Examen par la commission d'admission :</p> <p>Conditions</p> <p><input type="checkbox"/> Remplies</p> <p><input type="checkbox"/> Non remplies</p>

Il est indispensable de joindre les justificatifs

Fait à
 le / /2022

Signature :

1 La commission d'admission est composée du directeur / de la directrice du centre de formation ou de son/sa représentant.e, du / de la responsable de la formation, d'un.e représentant.e de l'équipe pédagogique et d'un.e représentant.e du secteur professionnel et a pour mission : de veiller à la conformité du déroulement du dispositif d'admission, de prononcer les décisions concernant les dispenses et allègements, d'arrêter la liste définitive des candidats admis à suivre la formation